

Droit Au Logement



Objet : Parlement européen - rapport logement.

Paris le 9 mars 2026

Mesdames, Messieurs les député.e.s européen.ne.s,

Vous devez discuter mardi 10 mars du rapport sur "**La crise du logement dans l'Union européenne : solutions pour un logement décent, durable et abordable.**"

Nous vous faisons part de notre très vive inquiétude, en qualité d'association française nationale de défense des personnes et familles dépourvues de logement, vivant dans des logements indignes et dangereux pour leur santé et des locataires confrontés à des loyers trop élevés, vivant sous la menace d'une mise à la rue.

La crise du logement tue, et abandonner des êtres humains à la rue, c'est les condamner à une souffrance physique et morale intolérable conduisant à une mort lente.

En France, selon les données réunies par une association, "Les Morts de la rue", les personnes sans-abris ont en moyenne 15 ans d'espérance de vie une fois tombée dans la rue et meurent à l'âge moyen de 49 ans.

Cette crise du logement, qui frappe les plus fragile d'entre nous, est une véritable honte pour notre société dite civilisée, d'autant plus que nos pays n'ont jamais été aussi riches.

La principale cause de la crise du logement est la cherté, ce qui est ignoré par le rapporteur.

Il prétend qu'il faut produire plus de logements de marché pour faire baisser les loyers et les prix immobiliers.

Or cette théorie purement libérale n'a jamais fonctionné en zones tendues, tout au plus dans les zones rurales sans attrait touristique.

L'histoire des politiques du logement le démontre amplement, car pour produire massivement les logements dont on a besoin, il faut réunir 3 conditions : que le marché soit abordable, que les logements existants en zone tendue soient affectés à l'habitation permanente et que l'on produise des logements sociaux publics en grand nombre.

On notera que l'importance du parc de logements vacants renforce aussi la crise du logement, tout comme le développement des locations touristiques et des résidences secondaires en zone tendue, ce qui n'est pas un sujet pour le rapporteur.

Nous observons aussi une dégradation de la qualité des logements produits ainsi que des réhabilitations. Cette situation est la conséquence du développement incontrôlé de la sous-traitance en cascade dans le BTP qui conduit, en bout de chaîne, après que les sous-traitants successifs aient extrait leur marge, à dégrader la compétence de la main d'œuvre et la qualité des matériaux.

Or ce rapport, en contradiction avec l'objectif affiché, propose :

- **De criminaliser les squatters et les locataires en difficulté** : les personnes sans-abris n'ont d'autres solutions pour échapper à la violence de la rue, que d'occuper des logements vacants, tandis que le nombre de logements vacants ne cesse d'augmenter. Le rapporteur paraît considérer que les locataires en difficulté, lorsqu'ils se maintiennent dans leur logement, portent atteinte au droit de propriété, et commettent un délit... Protéger la vie des personnes n'est-elle pas la 1ère des priorités, avant la protection du droit de propriété ?
- **D'encourager les "force du marché"** à investir dans le logement, d'attirer les capitaux privés, y compris dans le logement social.
- **De dénoncer les règles protégeant les locataires** face à la cupidité des investisseurs immobiliers, telles que l'encadrement des loyers, ainsi que les mesures régulation du foncier limitant l'artificialisation des sols.
- **Déréguler les règles de la construction** et d'urbanisme, au prétexte qu'elles constitueraient un frein à l'investissement des capitaux privés, par exemple les règles environnementales et les avancées du Green Deal, sans même agir contre la sous-traitance en cascade.
- **D'accorder des cadeaux fiscaux aux investisseurs privés.**
- **De prioriser l'accès au logement des "travailleurs essentiels"**, en excluant les petites mains de l'économie : agents de nettoyage, personnel de service, autoentrepreneurs sous-traitants « uberisés »...
- **Instaurer des règles budgétaires d'austérité**, afin de supprimer les aides à la réalisation de logements sociaux ayant pour effet de réduire l'investissement public massif dans le logement social.
- **De soutenir la rénovation urbaine et les réhabilitations lourdes avec des capitaux privé**, accélérant la gentrification et la spéculation en zone tendue.
- **De soutenir les plateformes de location courte durée comme Airbnb**, responsables d'une partie de la crise du logement dans de nombreuses villes et secteurs touristiques.

Les propositions émises par le rapporteur vont donc *in-fine* à l'encontre des besoins en logement des plus fragiles et des classes moyennes confrontées au "mur du logement cher".

Or, afin de conduire une action efficace contre la crise du logement, il y aurait lieu :

- **de réguler le marché** locatif et de juguler la spéculation immobilière en encadrant les loyers à la baisse et dans l'objectif de rendre le logement privé abordable aux classes moyennes ;
- **de produire massivement des logements sociaux**, pour loger les catégories modestes qui ne peuvent accéder à un parc locatif privé décent ou à la propriété, particulièrement en zone tendue ;
- **de prendre des mesures afin que les logements existants soient affectés à l'habitation permanente**, ce qui implique en zone tendue, de réduire drastiquement le nombre de logements vacants (aides à la réhabilitation, taxe, réquisition temporaire), les résidences secondaires (taxer et bloquer leur essor) et les logements touristiques (autoriser sous conditions : résidences principales, limiter la durée et en présence du propriétaire).

Pour ces raisons, nous espérons que vous vous opposerez à ce rapport qui a pour objectif de privatiser un peu plus le logement, y compris le logement social, public et coopératif, et d'encourager la surexploitation du besoin fondamental de se loger au profit de groupes financiers et de riches investisseurs, aggravant encore la crise du logement.

Fédération Droit Au Logement